

Sur motion de M. Maclean (Halifax), pour sir Thomas White, les dits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsidés.

M. Carvell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Rapport du directeur vétérinaire général pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1919,—Copie de tous mémoires, correspondance, rapports, plans et estimations se rapportant à la construction d'un mur de protection sur la rive du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis le village de Saint-François-Xavier, dans le comté de Champlain.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juin 1919,—Copie de tous documents, télégrammes et correspondance entre le département de l'Agriculture et le département de l'Agriculture de l'Île du Prince-Edouard, ou de toute personne ou personnes des provinces maritimes, relativement à l'exposition maritime des graines de semence, tenue à Summerside, Île du Prince-Edouard, en 1918.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres, ou tout ministère ou commission d'icelui, et le Bureau des commissaires des pensions ou l'un quelconque de ses membres, relativement à des nominations dans le personnel du Bureau des commissaires des pensions par la Commission du Service civil.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 juin 1919,—Relevé indiquant pour chaque année depuis le 1er juillet 1867, les sommes reçues dans le Trésor en (a) droits de douanes, (b) droits d'excise, (c) droits de douanes et d'excise réunis; aussi les sommes payées aux provinces en (a) allocations pour le soutien des législatures et des gouvernements, (b) octrois annuels de subsides auxdits gouvernements, (c) allocations et subsides réunis, et la proportion que ces paiements portent quant aux recettes des douanes et de l'excise.

L'ordre adopté ce jour, pour la prise en considération en comité général du Bill A4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mergery Berridge Grey", étant lu,

Sur motion de M. Richardson, ledit bill est pris en considération en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des élections générales.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée:—

Qu'il est expédient de décréter, dans la Loi proposée pour modifier la Loi des élections fédérales (Bill No 178), actuellement soumis à la Chambre, que la compensation accordée aux officiers reviseurs, registraires, énumérateurs, et tous autres officiers et personnes occupées à ou au sujet de la préparation et de la révision des listes, et toutes dépenses qui en découlent et sont autorisées par la dite loi proposée, seront payées à même tout fonds inaffecté du Fonds consolidé du revenu du Canada; mais ces sommes seront déterminées par le Gouverneur en conseil, et rien de plus ne sera alloué ou payé pour ces dits services ou dépenses.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, et référée au Bill (No 178), Loi modifiant la Loi des élections générales.